

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

---

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC833

présenté par

Mme Mörch, Mme Degois, M. Raphan, Mme Wonner, Mme Pitollat, Mme Bagarry, Mme Clapot,  
Mme Sarles, M. Cesarini, Mme Rossi, Mme Vignon, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrière,  
M. Claireaux, M. Barbier, M. Cabaré et M. Kerlogot

-----

### ARTICLE 59

Après l'alinéa 17 sont ajoutés les mots :

« 9° (*nouveau*) Contribuent à la lutte contre toute forme de radicalisation »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet que la lutte contre toute radicalisation soit encrée dans les missions de service public.